

Femmes de loi : des modèles, non seulement pour les femmes...

Autor(en): **Dussault, Andrée-Marie / Del Ponte, Carla / Ebadi, Shirin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[92] (2004)**

Heft 1481

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282719>

Nutzungsbedingungen

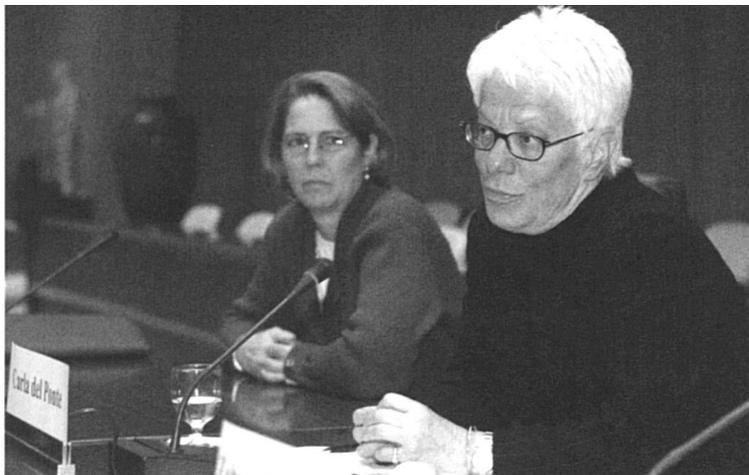
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Carla Del Ponte (avec le pull noir): «Je me souviens du procès de Nuremberg où on s'était dit «plus jamais», or, ça s'est reproduit et ça se produit.»

Femmes de loi

Des modèles, non seulement pour les femmes...

Devant un parterre de 500 personnes, deux éminentes femmes de loi étaient invitées par le Bureau international du travail à s'exprimer sur leur expérience et leur vision du statut actuel des femmes dans le cadre de la Journée internationale des femmes. Il s'agissait de celle qui a osé traîner l'ancien président serbe devant le Tribunal pénal international afin qu'il soit jugé pour des crimes commis contre l'humanité et de la récipiendaire du Prix Nobel de la paix 2003 : Carla Del Ponte et Shirin Ebadi. Matinée après laquelle on ne peut s'empêcher de penser que si une majorité de nos magistrat-e-s avait la stature de ces deux-là, le monde serait autre. Propos en vrac tirés de leurs conférences respectives, de leurs réponses aux questions du public et dans le cas de Carla Del Ponte, des dix minutes d'entretien en privé qui nous ont été accordées à notre grande joie.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANDRÉE-MARIE DUSSAULT

Carla Del Ponte: une Suisse sur la scène internationale

Début de parcours

«J'ai choisi le droit initialement non pas par vocation, mais plutôt par provocation! J'ai trois frères et je voulais montrer à ma famille que je pouvais faire tout aussi bien qu'eux. J'ai d'abord été juge d'instruction au Tribunal de Lugano dans

les années 80. Ce n'était pas simple parce qu'à l'époque, juge d'instruction, c'était une «profession d'homme». La première question que le comité de sélection m'a posée a été: «Pensez-vous qu'il est important pour les femmes d'avoir des enfants?»! J'y ai travaillé pendant sept ans et j'étais très connue dans le domaine du divorce! Car je luttais pour les droits des femmes.»

Les copains du boulot

«En tant que femme, surtout au début, les collègues masculins vous font passer un examen officieux de compétences. Tous les regards sont braqués sur vous et vous n'avez pas droit à l'erreur, sinon gare aux critiques. Si ça passe, ensuite ça va très bien. Plus tard, les collègues masculins sont toujours très surpris, surtout dans les cas de meurtres, de comment nous les femmes, nous obtenons rapidement des aveux de la part des suspect-e-s ou des accusé-e-s.»

Le job en soi

«Tout-e procureur-e doit prendre position très clairement et doit agir sans compromis, indépendamment de son sexe, évidemment. Lorsqu'on a à traiter avec les puissants de ce monde, que ce soit les milieux de la politique, du business ou des mafias, on est soumis-e à toutes sortes de pressions: tentatives de corruption, menaces de tout genre, campagnes médiatiques de dénigrement, etc. Malgré tout, on doit toujours agir selon sa conscience. Comme procureur-e général-e, on peut facilement devenir «ennemi-e public-que numéro un». Dans certaines régions d'ailleurs, la où le procureur-e général-e joue le rôle de bouc émissaire, de façon que les regards soient détournés des vrais problèmes.

Avoir des ennemi-e-s fait donc partie du boulot. Paradoxalement, je me sens plus solidaire de Shirin Ebadi que de mes collègues en Iran, non pas parce que c'est une femme, mais parce qu'elle est animée du principe de justice.»

Garder le job

«On m'a souvent demandé pourquoi il y a si peu de femmes nommées au barreau; franchement, je ne le sais pas. Pourtant, y être nommée, ce n'est pas si difficile. En revanche, ce qu'il l'est, c'est d'y rester! Car vous n'avez pas de temps pour autre chose que le boulot. Si vous avez une famille, c'est très difficile. Je suis un bon exemple: j'ai deux divorces derrière moi! Vous êtes constamment sollicité-e par le travail; on travaille 10-12 heures par jour. Pour les hommes, c'est plus facile car les trois quarts d'entre eux ne s'occupent pas des enfants, ni même d'un chien qu'il faut sortir et promener!»

«L'expérience m'a montré que les femmes en tant que témoins sont beaucoup plus courageuses.»

Ce qu'enseigne l'expérience

«L'expérience m'a montré que les femmes en tant que témoins sont beaucoup plus courageuses que les hommes. Dans les cas où elles sont victimes d'agression sexuelle ou de viol, elles sont souvent soumises à des pressions énormes, notamment de la part de la partie adverse qui est parfois très agressive, et elles font preuve d'un énorme courage. Je constate la même chose chez les accusées: elles sont souvent plus fortes que les hommes. Au Tribunal internatio-

M. CROZET/ILO



Shirin Ebadi : «Le véritable islam, non pas celui qui est exploité par les dirigeants des pays musulmans pour opprimer, peut tout à fait être respectueux de la démocratie.»

nal pénal, il y en a une qui est jugée actuellement et j'avoue avoir été impressionnée par son caractère. Elle a d'ailleurs plaidé coupable, ce qui va largement à contre-courant. C'est très utile d'avoir des témoins femmes, mais en revanche, c'est très difficile de se retrouver devant une accusée!»

La motivation

«L'expérience nous apprend comment gérer les moments les plus difficiles émotionnellement. En l'occurrence, ceux-ci sont les rencontres avec les victimes. Je me rappelle d'une rencontre avec trois ou quatre cents femmes de Srebrenica il y a 3 ans. Vous représentez pour elles un symbole de justice et vous vous sentez très petite car, à l'époque, on ne savait pas encore si c'était possible de faire juger Milosevic. On voit la souffrance de ces femmes qui ont perdu toute leur famille ou qui ne savent pas où se trouve leur mari, et elles vous demandent de traîner Milosevic devant le tribunal. En sortant d'un tel meeting, on se sent désespérée. Mais ça recharge les batteries; on retourne au bureau et on fait son maximum pour rendre justice à ces victimes. C'est la plus grande motivation qui soit.»

Les massacres

«Je pourrais vous parler des heures des brutalités et des cruautés exercées à l'encontre des femmes. Nous avons été très impressionné-e-s dans nos enquêtes sur les massacres en ex-Yougoslavie: nous avons trouvé des charniers de femmes dans plusieurs endroits où elles avaient toutes été violées plusieurs fois et torturées avant d'être tuées. Nous avons entendu de nombreux témoignages concordant à ce propos. Les hommes et les femmes étaient séparé-e-s; les hommes étaient

envoyés en train à un endroit où ils étaient exécutés et les femmes étaient enfermées dans des garages et l'instruction était de les violer à plusieurs reprises avant de les tuer. Lorsqu'on demande aux survivantes de prendre la parole, c'est extrêmement difficile de soutenir tout ce qu'on doit entendre. Beaucoup d'avocat-e-s ont dû arrêter de défendre ces femmes parce qu'ils ne pouvaient plus supporter toutes ces horreurs. Je me souviens du procès de Nuremberg où on s'était dit «plus jamais», or, ça s'est reproduit et ça se produit.» •

Shirin Ebadi: une voix musulmane et féminine primée

La maladie du patriarcat

«En Iran, même si les femmes représentent 63% du corps étudiant, elles sont 18% de plus que les hommes à souffrir du chômage. C'est un facteur supplémentaire de discrimination qui vient s'ajouter à de nombreux autres, comme la polygamie ou des lois sexistes, comme celle qui veut que le témoignage d'une femme devant un tribunal vaille la moitié de celui d'un homme. La racine de tout cela est la culture patriarcale. Je comparerais celle-ci à l'hémophilie: tout comme la maladie, les femmes ne développent pas le patriarcat, mais malheureusement elles le portent et le transmettent.»

Un islam démocratique

«Les droits des femmes sont très liés à la notion de démocratie. Si celle-ci prend un coup dans une société donnée, c'est certain que les femmes seront au premier rang de celles qui en souffriront. Mon modèle de pays idéal, islamique ou non, est démocratique, c'est-à-dire respectueux des citoyen-ne-s. Le véritable islam, non pas celui qui est exploité par les dirigeants des pays musulmans pour opprimer, peut tout à fait être respectueux de la démocratie. L'histoire de l'islam est pleine d'exemples où le prophète Mahomet a consulté le peuple et a tenu compte de ses avis. Je ne comprends donc pas que quatorze siècles plus tard, un petit groupe de musulmans déclare que la démocratie et l'islam soient incompatibles. Ils n'ont pas dû se pencher sur l'histoire.»

Question d'interprétation

«Certains gouvernements estiment que l'islam est incompatible avec le droit international, or c'est faux. Il s'agit simplement d'un prétexte pour se libérer de l'influence internationale. Tout est lié à l'interprétation de la religion. Au début de la Révolution islamique en Iran, j'ai été démise de mes fonctions de juge parce que j'étais une femme. Treize ans plus tard, le pouvoir judiciaire, s'appuyant sur le même droit, a déclaré que les femmes pouvaient être juges. Ainsi, un beau jour, on nous dit que l'islam n'accepte pas de juge femme, un autre jour, on nous dit le contraire.»

Le Prix Nobel : avant et après

«Le Prix Nobel a fait que je dispose de nombreuses tribunes dans le monde, que je peux désormais dire haut et fort ce que je pense. En revanche, chez moi, je travaille exactement dans les mêmes conditions que précédemment, si ce n'est que j'ai redoublé d'effort et de sérieux, et que je dois accepter de vivre avec certaines menaces.» •